

RESERVATION 2020 Edition #6

du samedi 12 septembre au dimanche 10 octobre

Prénom / Nom Entreprise/ association.....

Tél E-mail

Adresse

Le Pass illimité et la formule 3 concerts sont nominatifs.

Dans ce cas veuillez préciser les noms et prénoms

.....	Tarif	Nbre personnes	Sous total
Pass illimité	150€	X
Formule 3 concerts	65 €	X
Entourer les numéros des 3 concerts #1 #2 #3 #4 #5 #6 #7 #8 #9 (La master class #4 est offerte)			

Places à l'unité 25€

Les places en entrée libre sont dans la limite des places disponibles

Les banquets sont à 15€ et les dîners partagés sont gratuits :

chacun apporte un plat et des boissons à partager.

Dans tous les cas, il est conseillé de réserver, (places limitées à 50).

				Tarif	Nbre places	Sous total
Samedi 12 septembre	19h	Fanny Azzuro	Concert #1	25€	X
			+Banquet	15€	X
Dimanche 13 septembre	10h-19h	Brocante design et musicale	Entrée libre			
Vendredi 18 septembre	19h	Clément Lefebvre	Concert #2	25€	X
			+Banquet	15€	X
Samedi 19 septembre	19h	Duo Arsénian Alaire	Concert #3	25€	X
			+Banquet	15€	X
Samedi 19 septembre	10h-16h	Journées du patrimoine	Entrée libre			
Dimanche 20 septembre	10h-19h					
Dimanche 20 septembre	14h	André Logeais	Promenade Musicale			
Vendredi 25 septembre	9h	David Bismuth	Master class	Gratuit scolaires	7€	X
Vendredi 25 septembre	14h	Restitution Master class	Concert #4	Entrée libre		X
Vendredi 25 septembre	19h	Trio Zadig	Concert #5	+ Dîner partagé gratuit	25€	X
Samedi 26 septembre	19h	Théotime Gillot	Concert #6	+ Dîner partagé gratuit	25€	X
Vendredi 2 octobre	19h	Trio Arioso	Concert #7	+ Dîner partagé gratuit	25€	X
Samedi 3 octobre	19h	Cecile Grassi, JM Dayez	Concert #8	+ Dîner partagé gratuit	25€	X
Samedi 10 octobre	19h	Thomas Février	Ciné-concert #9	+ Dîner partagé gratuit	25€	X

Total
Billetterie et repas

Soutenez nous en devenant membre de l'association

Vous serez tenus informés en priorité des programmes de l'association et serez invités aux différents évènements.

Pour les personnes physiques, les dons à partir de 50€ ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour les entreprises, la loi de 2003 permet de déduire 60% de ce don du résultat comptable. Ce montant est plafonné à 5 % du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

Vous pouvez également devenir bénévole.

Cotisation Membre de l'association

Membre Ami 15€
 Membre Bienfaiteur à partir de 50€
 Membre Mécène à partir de 500€

Je souhaite devenir bénévole

Merci de faire deux chèques séparés pour la billetterie et l'association
 Chèque à l'ordre de l'association **Les Concerts de Pierric**

Montant cotisation

Date :/...../.....